

ANNEXE No 3

Q. Qu'avez-vous pris en fait de substances liquides?—R. Du thé de bœuf faible, du thé sans sucre ni lait, et une demi-once de lait le matin avec la poudre.

Q. Jurez-vous que, pendant les derniers 30 jours, vous n'avez pris aucune autre sorte d'aliments solides?—R. Je le jure.

Q. Cette diète à la poudre, au biscuit ou au pain de protose a-t-elle été cause de négligence ou de moindre capacité dans l'accomplissement de vos fonctions?—R. Non.

Q. Avez-vous commencé à prendre d'autres aliments solides que ceux mentionnés plus haut?—R. Non.

Q. Dites aussi clairement et aussi brièvement que possible quel a été votre état physique depuis le commencement de l'expérimentation, et comment vous êtes à présent.—R. Les trois premiers jours, j'ai éprouvé comme une sensation de vide dans l'estomac, mais sans avoir faim; depuis lors, je me suis senti très bien et ai joui d'une parfaite santé.

Q. Vous êtes-vous en aucun temps senti faible et incapable de faire votre ouvrage?—R. Non.

Q. Vos selles ont-elles été régulières?—R. Oui.

Q. Avez-vous été sujet à la diarrhée?—R. Non.

Q. Quelle est votre taille, et combien pesiez-vous avant cette expérimentation?—R. 5 pieds 7 pouces; poids, 235 livres.

Q. Votre poids a-t-il augmenté ou diminué?—R. J'ai perdu 13 livres.

Q. Pensez-vous que cette diète vous a été favorable ou défavorable, et pourquoi?—R. Je crois qu'elle m'a été favorable, attendu que j'ai déjà essayé de diminuer mon poids en suivant un traitement et par l'exercice, mais sans résultat.

Q. Êtes-vous fatigué de cette diète, ou éprouvez-vous du dégoût pour cette poudre, ce pain ou ce biscuit?—R. Je ne suis pas fatigué de cette diète, et je la continuerais volontiers pendant un mois de plus.

Q. En vous basant sur votre état physique des derniers 30 jours, et d'après ce que vous ressentez maintenant, vous sentez-vous capable de continuer l'expérimentation si votre officier supérieur vous le demandait?—R. Volontiers.

Q. Après avoir lu avec soin les questions précédentes et les réponses que vous avez données, et sachant parfaitement et comprenant que par suite de ce témoignage assermenté, il peut se faire que l'on envoie en service actif les troupes de Sa Majesté des différentes parties de l'empire, pour une période de 25 ou 30 jours, sans autres aliments que la diète suivie par vous pendant les derniers 30 jours, jurez-vous que vos réponses contiennent la vérité et rien que la vérité?—R. Je le jure.

(Signé) ARTHUR COTTON.

COMTÉ DE FRONTENAC, }
Savoir: }

Je, ARTHUR COTTON, de la cité de Kingston, dans le comté de Frontenac et la province d'Ontario, infirmier-major, déclare solennellement:—

1. Que je suis la personne nommée et dont les réponses aux questions sont contenues dans les cinq pages précédentes, portant mes initiales au bas, concernant l'expérimentation, faite sur moi par le Dr F. E. Devlin, d'une substance alimentaire appelée "Protose de Hatch."

2. Que chacune des réponses y contenues est vraie et exacte.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'Acte de la preuve en Canada, 1893.

(Signé) ARTHUR COTTON.

Déclaré devant moi, en la cité de Kingston, }
dans le comté de Frontenac, ce 17^e }
jour d'avril 1899. }

(Signé) W. MUNDELL,
Comm., etc.